



Attaquer la CRAMIF en justice

Par **dadou47300**, le **07/12/2013 à 00:45**

Bonjour, en arrêt maladie de longue durée avec des affections me donnant droit au 100% de la sécurité sociale avec le statut d'handicapé à 80%, j'ai été reconnu apte à percevoir une pension d'invalidité de la CRAMIF. Jusqu'à ce jour, après maintes démarches effectuées par mon assistante sociale, je devrais percevoir rétroactivement vers le 10 Décembre ma pension avec effet rétroactif de Mars à Août et un complément par la suite des trois mois restants à payer. Sans aucun revenu sur cette période de dix mois de quelque nature que ce soit, cela a engendré des frais, je me retrouve au contentieux sur plusieurs organismes qui n'aurait pas eu lieu d'être si ma pension avait été versée à temps et de façon régulière. J'envisage donc de demander des dommages et intérêts afin de rentrer dans mes frais et d'avoir des explications sur ce retard et aussi pourquoi je ne suis pas régularisé en une seule fois, ma pension devant d'après ce que j'ai compris tomber de façon mensuelle vers le 15 du mois par la suite. Je cherche donc à ce jour une piste ou un conseil juridique ou autre façon de procéder pour récupérer pécuniairement les ennuis engendrés par ce laxisme. Je précise que mon dossier était à jour et qu'ils reconnaissent que le problème vient bien de chez eux. Merci d'avance pour vos réponses car je suis perdu dans ces méandres administratifs.

Par **aliren27**, le **07/12/2013 à 08:19**

Bonjour, rna quelle date avez vous été reconnu apte à percevoir la pension d'invalidité ?
Cordialement

Par **dadou47300**, le **07/12/2013 à 10:20**

Bonjour,merci de votre réponse.je vais me renseigner auprès de mon assistante sociale pour avoir la date exacte,merci